CER L'ECOLE DE LA ROUTE

CER
C'EST RÉUSSIR

CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.

CER RÉSEAU

21
FORMATIONS

2 000
VOITURES NEUVES

200 000
ÉLÈVES / AN

2 500
PROFESSIONNELS

550
CENTRES

60
POIDS LOURDS

450
MOTOS

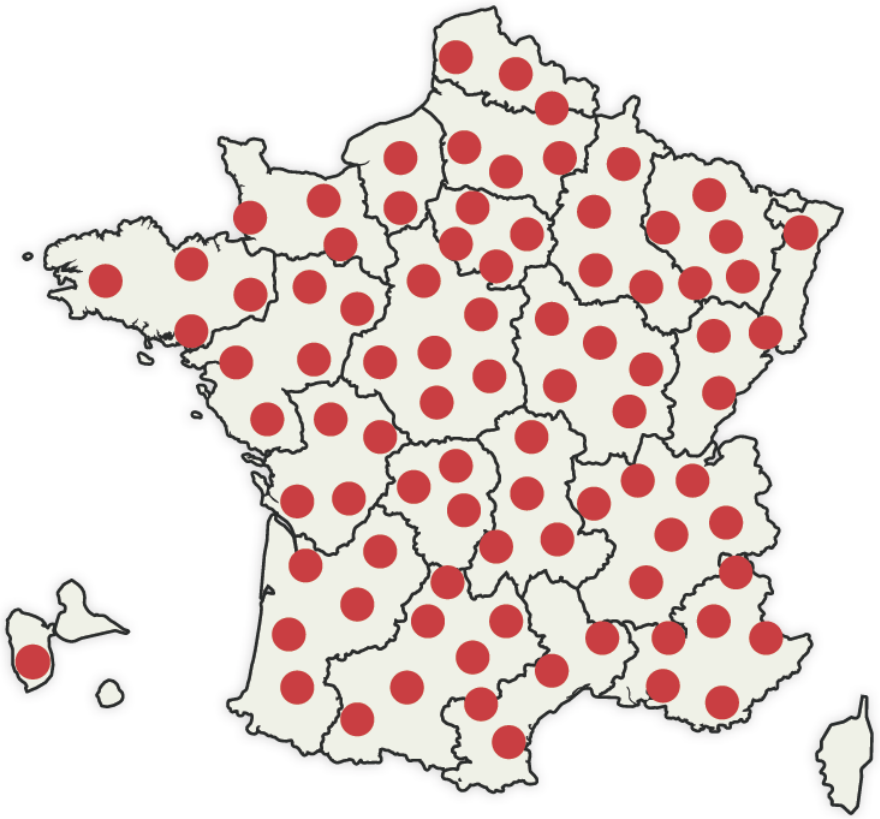

NOS FORMATIONS

PERMIS B
18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule ≤ 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière **AAC**

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- **Dès 15 ans**
- De l'expérience avec un accompagnateur; 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- **À partir de 18 ans**
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;

PERMIS
BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

NOTRE ÉQUIPE

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Nelly C.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Et référent handicap

Nelly C.

NOS ENSEIGNANTS

Nelly C. A0201200290
Formations dispensées
- B
- AAC
SUPERVISEE
- BEA

Eloise M. A0602900150
Formations dispensées
- B
- AAC
- SUPERVISEE
- BEA

Sylvie F. A1001200020
Formations dispensées
-B
-AAC
-SUPERVISEE
-BEA

Claude C.A0801200040
Formations dispensées
-B
-AAC
-SUPERVISEE
-BEA

Marie C, A0701200060
Formations dispensées
-B
-AAC
-SUPERVISEE
-BEA

Daniel R. A1701700020
Formations dispensées
-B
-AAC
-SUPERVISEE
-BEA

Xavier C, A2201200040
Formations dispensées
-B
-AAC
-SUPERVISEE
-BEA

Caroline R. A2001200020
Formations dispensées
-B
-AAC
-SUPERVISEE
-BEA

Ben H. A2001200030
Formations dispensées
-B
-AAC
SUPERVISEE
-BEA

#ENJOY DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

CRITÈRE 4.2 DU LABEL DE L'ETAT

LES ENJEUX
DE LA FORMATION
AU PERMIS DE CONDUIRE

ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite,** en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées.**

TOUT SAVOIR SUR L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

- L'épreuve théorique du code de la route comprend 40 questions à choix multiple (QCM).
- Les nouvelles question demandent aux candidats d'analyser les situations de conduite pour mieux adapter leur comportement sur la route.
- **Il faut au moins 35 réponses justes pour être admis**
- La banque de questions intègre 1000 questions réparties en thématiques:

  - la circulation routière
  - le conducteur
  - la route
  - les autres usagers
  - les notions diverses
  - les premiers secours
  - prendre et quitter le véhicule
  - la mécanique et les éléments
  - la sécurité du passager et du véhicule
  - l'environnement.

CER C'EST RÉUSSIR

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

TOUT SAVOIR SUR
L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
45 min

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée
LE MOYEN UTILISÉ	**SIMULATEUR** Evaluation réalisée sur rendez-vous
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ; - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ; - vos compétences **psychomotrices** ; -vos **motivations**. (en fonction de chaque candidat nous pouvons proposer une évaluation en boite automatique et, si besoin, boule au volant)

CER
C'EST RÉUSSIR

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum)	Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs **Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**

CRITÈRE 1,7 DU LABEL DE L'ETAT

CER C'EST RÉUSSIR

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE
Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE
Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT
Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

BON À SAVOIR

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants…)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

CRITÈRE 1,7 DU LABEL DE L'ETAT

CER
C'EST RÉUSSIR

APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur.
L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

CRITÈRE 1,7 DU LABEL DE L'ETAT

CER
C'EST RÉUSSIR

APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre **inscription**
>> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir **l'accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER
Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

CRITÈRE 1,7 DU LABEL DE L'ETAT

RDV POST-PERMIS CONDUCTEUR NOVICE

- Tous les conducteurs novices peuvent prétendre à bénéficier d'une formation post-permis permettant de renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.
- L'objectif étant de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des conducteurs ayant peu d'expérience.

Avantages du RDV post-permis jeunes conducteurs

CER
C'EST RÉUSSIR

PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : ……
Prénom : ……
Type de permis ……

1

- ❑ Evaluation de départ

2

- ❑ Inscription

3

- ❑ Formation théorique
  - Cours de code
  Heures min. à effectuer : ……
  - Tests
  Heures min. à effectuer : ……
- ❑ Alternance de théorie et de pratique

4

- ❑ Examen Théorique

5

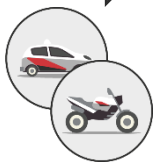

- ❑ Heures de conduite
  Heures min. à effectuer : ……

6

- ❑ Conduite accompagnée
- ❑ Conduite supervisée

7

- ❑ Examen Blanc

8

- ❑ Examen pratique

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet** (**code en ligne CER**)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

COURS OBLIGATOIRES

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.
Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ❑ L'arrêt et le stationnement
- ❑ Les croisements et les dépassements
- ❑ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ❑ L'éco-conduite
- ❑ Les priorités
- ❑ Les règles de circulation
- ❑ La signalisation
- ❑ Les comportements dans les tunnels
- ❑ La visibilité
- ❑ La prise de conscience des risques
- ❑ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

CER C'EST RÉUSSIR

CER L'ECOLE DE LA ROUTE

ADRESSE 20 bis Boulevard Denys Puech

HORAIRES DES **COURS DE CODE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	9h00 - 12h00	
MAR.	9h00 - 11h00	
MER.	9h00 - 12h00	
JEU.	9h00 - 11h00	
VEN.	9h00 -11h00	
SAM.	9h00 -10h00	

HORAIRES DES **TESTS DE CODE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		14h00 – 19h30
MAR.	11h00 – 12h00	14h00 – 18h30
MER.		14h00 – 18h30
JEU.	11h00 – 12h00	14h00 – 18h30
VEN.	11h00 – 12h00	14h00 – 18h30
SAM.	11h00 – 12h00	

HORAIRES DES **COURS DE CONDUITE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	8h00 – 12h00	13h00 – 20h00
MAR.	8h00 – 12h00	13h00 – 20h00
MER.	8h00 – 12h00	13h00 – 20h00
JEU.	8h00 – 12h00	13h00 – 20h00
VEN.	8h00 – 12h00	12h00 – 20h00
SAM.	8h00 – 12h00	13h00 – 17h00

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation en 1ère et 2ème présentations avec le nombre moyen d'heures effectuées pour chacune des catégories et du rang de présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

LE PERMIS À UN EURO PAR JOUR

ETABLISSEMENT PARTENAIRE DE LA SECURITÉ ROUTIÈRE

FACILITÉS DE PAIEMENT

GARANTIES FINANCIÈRES

CONTACT

CER L' ECOLE DE LA ROUTE

20 BIS BOULEVARD DENYS PUECH
12000 RODEZ
ecoledelaroute12000@orange.fr
05-65-42-56-43
https://www.autoecoledelaroute.com/

Nos horaires d'ouverture :
LUNDI MARDI et JEUDI de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 18h30
MERCREDI et VENDREDI de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
SAMEDI de 9h00 à 12h.

N° D'AGRÉMENT :E 1401200050

CER
C'EST RÉUSSIR